

**DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE**

**COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 23 Mars 2021**

L'an deux mil vingt et un le vingt trois mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Karim DALIBEY, Amina GHAFIR, Jérôme LOOSDREGT, Véronique DUMINI, Alexandre ASTOLFI, Florence FAIS, Michel SALVI, Audrey BUISSON, Thierry GALIFOT, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Martine PUGLISI, François DERAÏN, Anne LAURENT, Sébastien PLISSON,

Ont donné procuration :

Excusés : Mme Audrey MARRON  
M. Mickaël MORIN

Secrétaire de séance : M. Florence FAIS

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
23	Vendredi 19 Mars 2021	Vendredi 19 Mars 2021	Mardi 30 Mars 2021

**2-Motion de soutien contre le projet de démantèlement d'EDF « Hercule »**

Le maire alerte les membres du conseil municipal sur le projet de démantèlement d'EDF « Hercule » qui vise à séparer l'entreprise publique en deux entités d'ici à 2022. Le projet a pour objectif de créer d'un côté un « EDF bleu » comprenant le nucléaire, les barrages hydroélectriques et le transport de l'électricité et de l'autre un « EDF vert » comprenant Enedis, EDF renouvelables, Dalkia, la direction du commerce, les activités d'outre-mer », etc.

« Edf bleu » appartiendrait à 100 % à l'État, en revanche la branche « EDF vert » serait partiellement privatisée et introduite en bourse à hauteur de 35 %. Ainsi, son capital serait ouvert aux investisseurs extérieurs.

Le maire rappelle que les réseaux de distribution publique d'électricité sont des piliers du système énergétique français et qu'ils ont permis un accès équitable de tous à ce bien de première nécessité qu'est l'énergie sous ses différentes formes.

Il est nécessaire aujourd'hui de s'interroger sur les conséquences d'une privatisation partielle d'EDF et notamment la place d'Enedis et de la structure de son capital au sein « d'EDF vert », mais également sur le devenir des cahiers des charges des concessions.

Ces objectifs de rentabilité auront un impact sur la gestion des réseaux de distribution, leur sécurisation, leur déploiement, leur réparation mais également, il est à craindre à terme un transfert de propriété des réseaux au profit d'EDF.

Enfin, ce projet pourra avoir des incidences sur l'égalité de desserte, que ce soit sur les territoires ruraux ou urbains et ainsi une portée sur la péréquation tarifaire induisant un risque important d'augmentation du coût de l'électricité, une baisse de la qualité et une raréfaction des recettes fiscales pour les collectivités.

Au regard de ces éléments, et considérant que le projet « Hercule » est néfaste pour nos réseaux de distribution, le maire soumet à l'approbation du conseil municipal la motion jointe en annexe.

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,**

- **ADOpte** la motion de soutien contre le projet de démantèlement d'EDF « Hercule » ainsi présentée.

**Décision : Adopté à l'unanimité**

